



SÛRETÉ FERROVIAIRE

SANTÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL & SÉCURITÉ

 **TASER OUI... MAIS PAS À N'IMPORTE QUELLES CONDITIONS !** 

La CGT exige de vraies garanties pour les agents.

Ce que prévoit le gouvernement

Un décret du 13 février 2026 autorise l'expérimentation du pistolet à impulsions électriques (PIE), type Taser 10, pour les agents de la SUGE et du GPSR.

- Expérimentation sur 3 ans
- Déploiement dans les gares, trains, métros et couloirs
- Autorisation individuelle par le préfet
- Formation obligatoire et formation continue annoncées
- Dans un premier temps : 10 % des agents équipés



Le Taser 10 : un outil à forts enjeux

Le modèle annoncé (Taser 10 - Axon) :

- portée jusqu'à 13,60 mètres
- 10 cartouches individuelles
- déclenchement automatique de la caméra piéton
- classification en « force intermédiaire »

Pour la CGT : la formation ne doit pas être sacrifiée

La CGT alerte sur une dérive déjà bien connue des agents :

- Des 'journées' formations TIS/Tir insuffisantes, réduites, morcelées, avec un retour en production derrière...

Cette logique est inacceptable!

On ne peut pas traiter la formation comme une variable d'ajustement!

La CGT exige:

- Le retour à de vraies journées complètes de formation
- Des effectifs SUGE renforcés (Armer davantage sans renforcer les moyens humains est une impasse)
- Une évaluation transparente de l'expérimentation.
- Que TOUS les agents SUGE soient formés.
- Que la prime de port d'arme soit réexaminée en conséquence (l'ajout d'une arme supplémentaire augmente les responsabilités).

La CGT restera pleinement mobilisée et attentive pendant toute l'expérimentation.